

## DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE



Année 2021  
5ème séance

### **COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 28 SEPTEMBRE 2021**

---

L'an deux mille vingt-et-un,  
et le mardi 28 septembre à dix-huit heures,  
le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Lavit de Lomagne,  
sous la présidence de Monsieur Bernard SALOMON.

Date de la convocation du Conseil Communautaire : 22 septembre 2021

Monsieur André AUZERIC a été nommé secrétaire de séance.

Etaients présents :

Fabien SALVADORI. Jean-Luc DEPRINCE. Céline FRESQUET. Jean-Claude BONNEFOI. Blandine DELORME. Pierre CAMBOU. Pascal LABARDE. David ARQUIE. Bertrand TOUSSAINT. Stéphane MARROU. Michel WYBIERALA. Christian MAILFERT. Jacqueline TONIN. Jean-Luc ISSANCHOU. François

MEUNIER. Alain SANCEY. Gérard LATAPIE. Annie DUPUY. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Claude RENARD. Jean-Claude SENTIS. Claude TRIFFAULT. Marcel GASQUET. Jean-Louis COUREAU. Yves MEILHAN. Francis DAUREJAT. Brigitte HYGONENQ. Karine RIEGES. Elodie SANCHEZ. Jean-Michel LEFEBVRE. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean-Claude FERRADOU. Patrick PRADINES. Bernard SALOMON. Pascal GUERIN. Marc LAPORTE. Geneviève DUILHE. Christian LAGARDE. Sylvain LAFARGE. Pierrette GALLINA.

Etaients absents ou excusés et non représentés :

Alain FALGAYRAS.  
Jacques BIASOTTO.  
Sandrine AUDU-BENALI.  
Christian COLMAGRO.  
René THAU.

Ont donné procuration :

Evelyne MEESEMAN à Pascal LABARDE.  
Chantal GUIRAUD à Jean-Louis COUREAU.

Suppléants présents sans pouvoir de vote :

Marilys LAGARRIGUE.

***AFFICHAGE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA LOMAGNE TARN-ET-GARONNAISE, LE 30 septembre 2021***

**MEMBRES EN EXERCICE : 51**

Le procès-verbal d'élection du 29 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité des votants.

**Présentation des éléments de cadrage et du calendrier prévisionnel de lancement de la procédure relative au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Deux interventions dans l'assemblée communautaire :

- L'instauration de règles communes d'urbanisme à l'ensemble des 31 communes risquent d'être difficiles. Les services de la Communauté de communes répondent qu'il conviendra de tenir compte des spécificités communales tout en homogénéisant et en harmonisant certaines règles.
- La commune de Beaumont-de-Lomagne souhaite que la Communauté de communes réfléchisse d'ores et déjà à la création d'un service d'instruction des autorisations d'urbanisme. Le Président répond que cette question est à l'étude et qu'il y aura des décisions à prendre d'ici la fin de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

N° délibérations	Intitulé délibérations	Vote	
20210928D01	<p><b>URBANISME</b>                      Délibération de mise en place du Comité de pilotage pour le suivi de la procédure du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal</p>	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a acté à l'unanimité le principe de la création d'un comité de pilotage pour le suivi de la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) ;  <u>Intervention dans l'assemblée délibérante :</u> La commune de Beaumont-de-Lomagne indique que Monsieur Toussain remplacera Madame Sandrine Audu-Benali (membre de la commission prospective) au comité de pilotage du PLUI.
20210928D02	<p><b>RESSOURCES HUMAINES</b>                      Délibération portant création d'un emploi pour mener à un bien un projet / une opération identifiée (article 3 II° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) (chef de projet petites Villes de Demain)</p>	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Approbation du recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'attaché territorial relevant de la catégorie hiérarchique A pour effectuer les missions de chef de projet « Petites Villes de demain » à temps complet, pour une durée de 1 an à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2022, renouvelable dans la limite de 5 ans.
20210928D03	<p><b>RESSOURCES HUMAINES - ECOLE DE MUSIQUE</b>                      Délibération portant suppression d'emplois permanents</p>	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Dans le cadre de l'Ecole de Musique intercommunale, il est nécessaire de procéder annuellement à des ajustements d'horaires des professeurs de l'école de musique. Ces horaires varient chaque année en fonction du nombre d'élèves inscrits dans les différentes activités proposées. Il peut y avoir des baisses d'activité pour certains instruments ou cours collectifs et des surcroits d'activité pour d'autres.
20210928D04	<p><b>RESSOURCES HUMAINES - ECOLE DE MUSIQUE</b>                      Délibération portant création d'emplois permanents</p>	Présents : 44 Votants : 46 Adoptée à : Unanimité	Aussi, les inscriptions étant aujourd'hui closes, le Conseil communautaire s'est prononcé pour approuver les suppressions/créations de poste à l'école de musique et les ajustements horaires.

20210928D05	<p><b>RESSOURCES HUMAINES - TOURISME</b> Office de tourisme : attribution d'une indemnité pour travail du dimanche et jours fériés</p>	<p>Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>Le Conseil communautaire a décidé d'allouer aux fonctionnaires territoriaux, titulaires, stagiaires ou non titulaires, à temps complet, partiel ou non complet, des cadres d'emplois de la catégorie B et C de la filière administrative et animation affectés à l'Office de Tourisme Intercommunal, l'indemnité horaire légale pour travail du dimanche et jours fériés.</p> <p><u>Intervention dans l'assemblée :</u> Une remarque est faite sur la pérennité dans le temps du système proposé, pour la partie additionnelle à l'indemnité horaire légale, le Complément Indemnitaire Annuel (part variable du régime indemnitaire RIFSSEP). Les services de la Communauté de communes rappellent que le règlement intérieur du personnel ne prévoit pas de compensation financière des heures supplémentaires pour les agents. Cependant vu la récurrence des heures supplémentaires effectuées les dimanches et jours fériés par les agents de l'office de tourisme, il est proposé un système de compensation financière qui repose sur une indemnité horaire légale votée par délibération et sur un Complément Indemnitaire Annuel (CIA) variable chaque année en fonction des heures supplémentaires effectivement réalisées. La variation du CIA est à la discrétion du Président. L'ancien système de compensation des heures supplémentaires peu conforme aux règles légales en vigueur était tout aussi lié à la volonté du Président. Le système d'indemnisation proposé à l'avantage d'être légal.</p>
20210928 D06	<p><b>FINANCES</b> Répartition 2021 du reversement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)</p>	<p>Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité</p>	<p>316 525 € répartis entre la Communauté de Communes et ses Communes membres selon la répartition n°2 dite dérogatoire libre proposée par l'Etat.</p>
20210928D07	<p><b>FINANCES</b> Décision modificative n°1 au budget principal de la Communauté de Communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise</p>	<p>Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : 46 1 abstention</p>	<p>Le Conseil communautaire a approuvé à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget principal de la Communauté de Communes afin d'intégrer des opérations pour compte de tiers relatives à l'opération façades 2021 (estimatif 8 000 €) et au programme Petites Villes de Demain 2021 (reversement de la subvention de la Banque des territoires 2021 de 20 000 € à l'association des commerçants Vis ta Lomagne pour le poste de manager de commerce). Cette décision modificative est neutre budgétairement.</p>

20210928D08	<b>FINANCES</b> Suppression de l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a approuvé la suppression de l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstruction, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.
20210928D09	<b>HABITAT</b> OPAH : Etat des participations pour engagement	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 3 dossiers de propriétaire occupant, pour un montant global de 600 euros, à la charge de la Communauté de Communes.
20210928D10	<b>HABITAT</b> Programme de rénovation façades Beaumont/CCLTG/Région : approbation de trois aides aux façades / association MONTMURAT MONTAURIOL, A.GRIMA, L.MORELLATO : engagement de la participation régionale	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Approbation de 3 dossiers de rénovation de façades : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Validation de la conformité de 2 dossiers pour le versement d'une subvention communale de 4 668 € et de 548 € ;</li> <li>- Validation de la conformité d'un dossier pour le versement d'une subvention communautaire de 1 050 € ;</li> <li>- Autorisation donnée à Monsieur le Président pour reverser trois subventions régionales à percevoir de 4 668 €, 548 € et de 1050 €.</li> </ul>
20210928D11	<b>COMMERCE</b> Plan d'aide au Commerce Territorial (PACTe) : validation de 2 dossiers d'aides / RIVIERE IMMO (L.RIVIERE) / Mon Horizon (K.VERGNE)	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Conformément à son règlement d'aide aux commerces, le conseil communautaire approuve l'attribution de 2 dossiers d'aides communautaires de 1200 € chacun.
20210928D12	<b>PETITE ENFANCE</b> Acte d'engagement : Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF/CCLTG	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée délibérante a autorisé le Président à signer l'acte d'engagement entre la Communauté de communes et la CAF82 pour l'année 2021/2022 relatif à la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles.
20210928D13	<b>PETITE ENFANCE</b> Etude préalable à la signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF 82/CCLTG - Demande de subvention auprès de la CAF82 appui à l'ingénierie territoriale	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a acté le recours à un cabinet conseil pour accompagner la démarche de Convention Territoriale Globale (CTG) de services aux familles CAF 82/CCLTG et a donné son accord pour solliciter un co-financement CAF à la « mission d'ingénierie territoriale pour l'accompagnement à l'élaboration d'un projet de territoire dans le cadre de cette Convention Territoriale Globale ».
20210928D14	<b>DEVELOPPEMENT TERRITORIAL</b> Programme Petites villes de demain (PVD) : étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain de Beaumont-de-Lomagne et Lavit pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites : demandes de subvention et plan de financement prévisionnel	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a autorisé le Président à solliciter un bureau d'étude pour réaliser une étude pré-opérationnelle de renouvellement urbain de Beaumont-de-Lomagne et Lavit pour la mise en place d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) multisites dans le cadre du Programme Petites Villes de demain. Il a également approuvé le coût prévisionnel de l'étude et son plan de financement.

20210928D15	<b>REPRESENTATION EXTERIEURE</b> Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Garonne-Quercy-Gascogne : désignation des représentants à la Commission «prospective»	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	L'assemblée communautaire a décidé à l'unanimité de désigner Christian LAGARDE (délégué au GAL Leader) et Jean-Luc ISSANCHOU (délégué PETR) en tant que représentants siégeant à la commission «prospective» du PETR Garonne-Quercy-Gascogne.
20210928D16	<b>ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</b> Adoption du rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif 2020	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Code général des Collectivités Territoriale (CGCT) impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport a été approuvé par l'assemblée délibérante et fait l'objet d'une délibération. Il permet d'informer les usagers du service et il est mis en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.
20210928 D17	<b>SUBVENTIONS</b> Transformation numérique de la Communauté de Communes : plan de financement prévisionnel et demande de subvention auprès de l'Etat (Plan France Relance)	Présents : 45 Votants : 47 Adoptée à : Unanimité	Le Conseil communautaire a validé le plan de financement prévisionnel et la demande de subvention auprès de l'Etat (Plan France Relance) pour le dossier « Transformation numérique de la Communauté de communes de la Lomagne Tarn-et-Garonnaise »

#### Questions diverses

Le Président informe l'assemblée du **dégât des eaux à la crèche**. Il précise qu'une entreprise va intervenir sur la toiture pour une mise hors d'eau du bâtiment et un plaquiste va changer les plaques de plafond inondées.

Deux interventions de l'assemblée :

- Le toit de la crèche ayant été refait en 2013, il est demandé de se renseigner sur la décennale du bâtiment. Un défaut de conception peut-il être évoqué (problèmes de cheneaux, d'évacuation des eaux pluviales) ? Les services répondent que les cheneaux ont été nettoyés et que le problème ne vient pas de la structure même de la toiture mais plutôt de l'étanchéité des velux.
- Il est demandé l'état d'avancement du projet de pôle petite enfance. Le Président répond qu'une réunion est programmée prochainement pour affiner la définition des besoins.

La commune de Beaumont évoque la question du **ramassage des ordures ménagères** de l'ancien couvent. Cette question a été réglée par le SMEEOM.

La commune de Belbèze intervient sur le problème de la capacité incendie des communes (débit insuffisant). Il explique avoir écrit au Président du Conseil département de Tarn-et-Garonne pour demander la mise en place d'un **programme d'aide aux communes pour l'acquisition de bâches à incendie**. Il explique s'être rapproché du Conseil départemental de l'Eure qui a mis en place une politique relative aux réserves à incendie, sur une durée de 5 ans. Il précise que ces bâches à incendie sont fournies gratuitement par le département de l'Eure aux communes qui en font la demande.

La séance est levée à 20 heures

**LE PRESIDENT,  
Bernard SALOMON**